

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Contournement ouest de l'agglomération d'Aurillac - Liaison RN122-RD120

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental du Cantal (15)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-François Parro, Responsable de missions au Pôle Déplacements et
Infrastructures (PDI)

RCS / SIRET

2 2 1 5 0 0 0 0 1 0 0 0 1 4

Forme juridique Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° a)	Construction d'une route départementale d'une longueur d'environ 5.3km (IOTA 2.1.5.0., 3.1.3.0 et 3.3.1.0).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une route départementale d'une longueur d'environ 5.3 km.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont à horizon 2021:

- Éviter la traversée d'Aurillac par les grands boulevards afin de :
 - Diminuer les temps de parcours des usagers ;
 - Décongestionner le centre-ville d'Aurillac ;
- S'inscrire dans la continuité de la déviation de Sansac-de-Marniesse (RN122) en cours de réalisation par l'État au sud d'Aurillac.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction d'un tronçon de route départementale d'une longueur d'environ 5.3 km avec pour étapes principales:

- défrichage des haies sur le tracé ;
- travaux de nivellement par déblaiement/remblaiement ;
- apports des différentes couches de matériaux puis compaction ;
- revêtement des chaussées ;
- traitement des accotements et cunettes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est un tronçon de route départementale connectant au nord les RD120 et RD922 et au sud la RN122 en contournement du centre-ville d'Aurillac.

Le trafic prévisionnel sur ce tronçon est estimé à 13 000 véhicules/jour en report du transit par le centre-ville d'Aurillac.

Ce projet intervient dans la continuité de la déviation de Sansac-de-Marniesse (RN122) en cours de réalisation par l'État au sud d'Aurillac.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de contournement ouest de l'agglomération d'Aurillac nécessite la mise en oeuvre d'une demande de déclaration et autorisation au titre de la loi sur l'Eau (articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement, rubriques 2.1.5.0, 3.1.3.0 et 3.3.1.0).

De plus, il sera soumis à :

- un permis d'aménager
- une mise en compatibilité des documents d'urbanisme
- autorisation de défrichement
- dérogation au titre des espèces protégées

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du tronçon :	5.3km
Nombre de voies (sans créneau de dépassement) :	2x1 voie
Largeur par voie de chaussée et largeur d'accotement :	3.50m et 2m
Largeur et profondeur de cunette :	1.50m et 0.30m
Largeur du tronçon (chaussée + accotement) :	11m
Largeur totale artificialisée :	14m
Superficie globale de l'infrastructure (hors mesures compensatoires) :	26ha environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Communes d'Aurillac, d'Ytrac.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 24' 33" 685 Lat. 44° 56' 09" 83

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 2° 24' 33" 685 Lat. 44° 56' 09" 83

Point d'arrivée :

Long. 0 2° 24' 20" 793 Lat. 44° 53' 50" 309

Communes traversées :

Aurillac, Ytrac.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est partiellement situé dans la ZNIEFF de type I : 830020432 – Gravières et prairies d'Espinassol. Le projet est situé à près de 3 km de la ZNIEFF de type I : 830020202 – Gravières d'Arpajon.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) concernant le réseau routier national du département du Cantal a été approuvé le 28 avril 2011.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tracé situé en limite du périmètre de protection du monument historique inscrit "Chateau de la Martinie" à Ytrac (inscription par arrêté du 21 août 1989).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude intersecte les périmètres de 14 zones humides: 083DDAF4291; 083DDAF4306; 083DDAF4307; 083DDAF4373; 083DDAF4374; 083DDAF4390; 083DDAF4409; 083DDAF4410; 083DDAF4503; 083DDAF4504; 083DDAF4530; 083DDAF4638; 083DDAF4640 et 083DDAF4759

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aire de projet hors zone d'aléa/prescription mais dans une commune concernée par: -PPRN d'Aurillac pour l'aléa de mouvements de terrain (PPRmvt) approuvé le 23 juin 2003 -PPRN d'Aurillac pour l'aléa inondation (PPRi Jordanne) approuvé le 26 juin 2003. Approuvés
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASIAS le plus proche (AUV1501036) se situe à 500m environ de l'enveloppe de tracé. Le site BASOL le plus proche (150005 Univar à Aurillac) se situe à 3km environ de l'enveloppe de tracé.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nappes souterraines au droit du projet ne sont pas classées en zone de répartition des eaux. Ce classement intervient immédiatement au sud de la Cère au sud de l'aire d'étude.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants : - "Affluents de la Cère en Chataigneraie" (Directive Habitats n°FR8302033) 5km au sud - "Marais du Cassan et de Prentegarde" (Directive Habitats n°FR8302003) 8km à l'ouest - "Vallées Cère Jordan" (Directive Habitats FR8302041) 5 et 4 km à l'est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Drainage des zones et milieux humides franchis par le tronçon routier.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est a priori équilibré, à confirmer lors du choix définitif du tracé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est a priori équilibré, à confirmer lors du choix définitif du tracé. (Le projet cherchera l'équilibre déblais/remblais mais ce point sera précisé au cours des études de maîtrise d'œuvre à venir.)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, affectant des haies bocagères et ourlets humides, entraînera la perturbation/destruction d'habitats et de continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts sur les habitats et espèces des sites Natura 2000 à proximité à étudier.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'affecter les habitats et les continuités écologiques de la ZNIEFF "Gravières et prairies d'Espinassol".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet affectera des espaces agricoles de culture et de haies bocagères.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, bien qu'en dehors zones contraignantes des PPRN (PPRi et PPRmvt), est situé en zone sensible aux remontées de nappes et aux incendies (forêt de Branviel).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux risque d'épanchement d'hydrocarbures et autre polluants. En phase exploitation l'infrastructure engendre : - des émissions de polluants atmosphériques via les gaz d'échappements des véhicules en transit; - des écoulements d'hydrocarbures sur chaussées lessivés par les précipitations; - risque d'accidents de la route (avec transport éventuel de matières dangereuses)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux trafic de poids lourds et véhicules de chantier. En phase exploitation le tronçon va désengorger les grands boulevards du centre-ville d'Aurillac avec un trafic estimé à 13 000 véhicules par jour sur le nouvel axe.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux bruit liés aux véhicules et engins de chantier et aux opérations de construction. En phase exploitation bruit des véhicules en transit sur le tronçon. Le projet permettra de réduire les nuisances sonores le long des boulevards urbains à proximité des zones habitées et apportera ainsi une réponse aux prescriptions du PPBE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux odeurs potentielles liées aux matériaux de construction des chaussées et gaz d'échappement des véhicules de chantier.</p> <p>En phase exploitation odeur de gaz d'échappements et d'hydrocarbures des véhicules en transit sur le tronçon.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les engins de travaux et poids lourds génèrent des vibrations liées aux opérations de terrassement et de compactage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux potentiel éclairage du chantier et feux de circulation des véhicules de chantier.</p> <p>En phase exploitation feux de circulations des véhicules en transit sur le tronçon.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux rejet potentiel de poussière liés aux mouvements de terres.</p> <p>En phase exploitation rejets de polluants atmosphériques liés au gaz d'échappements des véhicules en transit sur le tronçon mais réduction significative dans les zones habitées le long des boulevards urbains.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux eaux de ruissellement pluvial collectées sur l'emprise du chantier.</p> <p>En phase exploitation eaux de ruissellement pluvial collectées dans les cunettes en bordure d'accotements.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux eaux de ruissellement pluvial collectées sur l'emprise du chantier.</p> <p>En phase exploitation eaux de ruissellement pluvial collectées dans les cunettes en bordure d'accotements.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>(Excédent de matériaux de déblaiement possible mais a priori nul ou faible).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation un impact paysager est à prévoir notamment par la destruction de haies bocagères. Les périmètres de protection patrimoniale ont été pris en compte dans la définition de l'enveloppe des tracés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura un impact direct de modification de l'usage des sols agricoles du tracé et impact indirect sur le fonctionnement des exploitations agricoles concernées par le fractionnement de leur parcellaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Contournement d'Aurillac et de Sansac-de-Marmiesse réalisé par l'Etat (RN122):

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En préalable à la définition d'une enveloppe projet, plusieurs tracés ont été étudiés par les Services du Département et écartés pour des raisons techniques, foncières et environnementales dont notamment le contournement d'Espinat - Le Pontet qui nécessitait un franchissement de la rivière Authre avec de fortes contraintes environnementales qui ont conduit à un abandon du projet.

Au sein de l'enveloppe projet retenue, objet de la présente demande, différents tracés seront analysés afin d'éviter dans la mesure du possible les zones les plus sensibles, et de réduire les impacts du projet routier sur l'environnement et la santé humaine.

Des mesures réductrices et compensatoires seront proposées au regard des impacts résiduels : reconstitution de haies bocagères et alignements, passages à faune, mise en défens de cours d'eau et restauration de zones humides avec une double visée de restauration écologique et d'insertion paysagère.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des enjeux rencontrés sur ce projet, il apparaît nécessaire de réaliser une évaluation environnementale de cette opération. C'est dans cette optique qu'au cours de l'année 2018, le Département a fait réaliser par un bureau spécialisé un état initial de la zone d'étude et de son environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au **présent** formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aurillac

le.

15 AVR. 2019

Signature

Le Directeur
des Routes Départementales



Philippe FABREGUE

